



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Psychologues hospitaliers

Question écrite n° 40098

Texte de la question

M. Jean-François Eliaou interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des 13 400 psychologues de la fonction publique hospitalière, dans le cadre des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé. Il souligne le fait que, en l'état actuel, ces métiers ont été exclus des revalorisations du Ségur, comme l'ont rappelé par courrier à M. le député plusieurs collèges de psychologues de l'Hérault. Dans ce contexte, M. le député interroge M. le ministre sur les mesures envisagées pour soutenir les conditions matérielles d'exercice et de rémunération des activités de psychologue et de psychiatrie dans la fonction publique hospitalière. Il l'alerte sur les risques liés à l'exclusion de ces professions des revalorisations liées au Ségur de la santé et l'interroge sur les perspectives envisagées pour revaloriser les rémunérations de ces professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Eliaou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40098

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5487

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)